

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 24 juin 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 24 juin 2020

D/2020-018

Aujourd'hui, mercredi 24 juin 2020, à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, JAMET et LABORDE et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

Madame MARCHAND et Monsieur du PARC, excusés, avaient donné pouvoir à Madame CUNY

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du Parc et PRADELS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC
D - 2020/0018

**CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE PRODUITS DE LA 4EME GAMME ISSUE
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture de produits de la 4ème gamme issus de l'agriculture biologique.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 Juin 2020, a proposé de retenir la société suivante :

- Marché n° 20.B05 : Produits de la 4ème gamme issus de l'agriculture biologique

Société : PRODLOC BIO

LE COMITE SYNDICAL

Vu la commission d'appel d'offres du 24 Juin 2020,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

- Marché n° 20.B05 : Produits de la 4ème gamme issus de l'agriculture biologique

Société : PRODLOC BIO.

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 24 106/2020

La Présidente



Emmanuelle CUNY